



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E109739

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2026

ÉDITÉ LE

02/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2009

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 25/06/2024
5 000

Raison sociale : FRERY

Sigle : FRERY
948 ROUTE DE NEUFCHATEL
76230 ISNEAUVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 2008 B 1312

Siret : 509 490 454 00030

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 1376190/L

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5657743004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5657743004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Téléphone : 06 03 81 34 50

Portable : 06 03 81 34 50

Fax :

Site Internet : www.chauffagiste-rouen.fr

E-mail : sarlfrery@live.fr

Responsabilité légale :

FRERY JULIEN GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	12/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.